

COMPTE-RENDU de la réunion du 5 JANVIER 2024 de la commission végétalisation

Il a été procédé, dans un 1^{er} temps, à un rappel des principales actions de végétalisation portées par le conseil de quartier de 2015 à 2020, à savoir :

- Signature de la charte de l'arbre de la Métropole,
- Consultation en ligne des résidents avec le soutien financier du dispositif APICQ sur des sites de plantations d'arbres,
- Propositions de plantations d'une cinquantaine d'arbres sur les accroches des rues perpendiculaires à la rue Victor Hugo, dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble de cette rue en 2018 et notamment sur l'intégralité de la rue Franklin,
- Sensibilisation des copropriétaires à la végétalisation de leur cour.

10 arbres ont ainsi pu être plantés dans le secteur Bellecour/Carnot, très minéral.

Le conseil de quartier a sélectionné des emplacements en faisant des repérages dans la rue.

Nous en avons effectué par petits groupes en juillet et en novembre 2023 dont voici le retour.

Il existe plusieurs possibilités de plantations :

Sur le domaine privé :

- Végétalisation des murs et toitures, cours et balcons d'immeubles.

Sur le domaine public :

- végétalisation basse, arbustives, haies : une surface minimale de 20m² est requise pour ce type de plantations (la métropole finance l'implantation et l'entretien relève de la ville),
- Arbres : la métropole est en charge des arbres d'alignement,
- Micro-plantations sur le trottoir,
- Végétalisations métalliques : corolles, pergolas etc

Où planter ?

- Sur « les délaissés » afin de ne pas supprimer les places de stationnement : 1, rue franklin, 18, 18bis rue Sala (possibilité de haies), 62 bis rue de la charité, angle rue sala/rue Auguste Comte, rue de l'Abbaye d'Ainay, rue Vaubecour (il en subsiste très peu car ils ont été utilisés pour planter les 10 arbres précités,
- Angle Carnot/Plessier : bacs en béton peut-être végétalisables, rue St Hélène, rue de condé, devant la crèche,
- Possibilité de rendre accessible aux résidents, la cour de la métropole, rue st Hélène et de la végétaliser pour en faire un îlot de fraîcheur,
- Pourquoi ne pas rendre obligatoire pour les restaurants la végétalisation de leur terrasse par le biais d'une modification de la convention signée entre les cafés/restaurants avec la ville et/ou métropole : la démarche incombe à la mairie d'arrondissement .
- Création de corridors végétalisés :.
Il s'agirait alors de prioriser la rue Vaubecour, particulièrement minérale et adaptée compte-tenu de sa largeur à la plantation d'arbres en terre, en limitant toutefois l'impact sur le stationnement des voitures et de réactiver la plantation d'arbres rue franklin, qui

avait été actée par la maire du 2d et est suspendue pour des raisons de choix budgétaires.

Un rendez-vous a été demandé, en ce sens, dans un 1^{er} temps, à Valentin Lugenstrass

Les bénéfices espérés de la végétalisation sont :

- L'embellissement du cadre de vie,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- La lutte contre les îlots de chaleur lors des épisodes de fortes chaleurs,

Le but recherché étant une amélioration du bien-être social dans le respect des préoccupations de chacun.